

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Lycée Carnot - Accueil d'élèves tchèques - Année scolaire 2014-2015 - Convention d'objectifs et de moyens à signer entre la Ville, la Région Bourgogne, l'ambassade de France en République tchèque et l'établissement

Madame Zivkovic au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis les années 20, le lycée Carnot accueille des lycéens tchèques, de la classe de seconde au baccalauréat. Aujourd'hui, quinze élèves sont accueillis en partenariat avec la Région Bourgogne, la Ville de Dijon et l'Ambassade de France en République tchèque.

Cette action contribue fortement au renforcement de l'identité européenne de Dijon et au développement des opportunités professionnelles des lycéens français et tchèques, conformément au projet d'établissement du lycée Carnot et favoriser l'attractivité et le rayonnement international de Dijon.

Aujourd'hui, si ce projet constitue une initiative à vocation éducative, il constitue également une action symbolique de l'ouverture internationale de Dijon, de la coopération franco-tchèque et plus largement de la construction européenne.

La Ville souhaite poursuivre son action dans ce domaine en aidant deux élèves par an. Elle s'engagera, pour une durée d'un an renouvelable deux fois (plus un an en cas de redoublement), à financer, à hauteur de 2 000 € par élève, les frais de scolarité et de séjour de deux élèves Tchèques. Les versements interviendront dans les conditions suivantes : 40% en octobre, 60% en janvier de l'année suivante.

En contrepartie, le lycée Carnot s'engagera à valoriser le soutien de la Ville. Une convention, passée entre la Ville, la Région Bourgogne, l'ambassade de France en République tchèque et le lycée Carnot, traduit les engagements des parties. Les dispositions de cette convention entreront en application pour l'année scolaire 2014 - 2015.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'aide de la Ville à des élèves tchèques accueillis par le lycée Carnot, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne, l'ambassade de France en République tchèque et le lycée Carnot, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ